

2026-089



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON

Séance du 8 juin 2026 – Délibération n°089

Objet : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL 27 AVRIL 2026

**Convocation envoyée,
affichée le : 02/06/2026**

Nombre de membres :

En exercice : 29
Présents : 24
Pouvoirs : 5
Votants : 29
Absents : 0

Résultats :

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

**Liste des délibérations
affichée le : 02/06/26**

L'an deux mil vingt-six le huit juin à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Fabrice Frayssinet, maire de la commune.

Président de séance : Monsieur Fabrice FRAYSSINET

Secrétaire de séance : Monsieur Damien LAURAIN

Présents : Fabrice FRAYSSINET - Béatrice GIRAL VIALA - Florian CREYSSELS - Jean Bastien MAJOREL - Myriam LACAN - Yves DOULS - Vanessa TONNEAU - Simon TABART - Stéphanie CHAYRIGUES - Sylvain CAUSSE - Paulin NIBOULIES - Elodie ROBIN - Geoffroy MULLER - Evelyne DURAND - Marcel LACAN - Mélina COUSI - Damien LAURAIN - Françoise PRADEL - François -Xavier FABRE - Marion PLENACOSTE - Laurent ROBERT - René-Paul AVIGNON- Paul BERGONNIER - Régine ROZIERE.

Absents : Florence RAYNAL (a donné pouvoir à Florian CREYSSELS) - Amandine SAINT- ANTONIN (a donné pouvoir à Mélina COUSI) - Cindy PÈRE-BEDEL (a donné pouvoir à Evelyne DURAND) - Bruno PEYRAT (a donné pouvoir à Myriam LACAN) - Candice AZDAD (a donné pouvoir à Elodie ROBIN).

(Annexe jointe)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Par un vote au scrutin ordinaire, **Monsieur le Maire** propose d'adopter, avec ou sans modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

PK	LD
----	----

2026-089

Vu l'arrêté préfectoral du 6 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de Sévérac d'Aveyron ;

Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 avril 2026.;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et notamment les articles L.2121-15 et L.2121-21 ;

Considérant la nécessité d'approuver le procès-verbal de la précédente réunion du conseil municipal ;

DECIDENT

ARTICLE 1 : **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du 27 avril 2026 joint à la présente délibération sans modifications.

ARTICLE 2 : **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,

Le Maire
Fabrice FRAYSSINET

Le secrétaire de séance
Damien LAURAIN



A blue ink signature, likely of Damien Laurain, is written in a cursive style. It consists of a series of loops and horizontal strokes.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture